



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Travaux de réfection de toiture – 10 rue du château d'eau – MS Couverture-
ARR 2023-02-03-08-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise MS Couverture, Zone Artisanale – Route de Saint Maurice
(25260) COLOMBIER FONTAINE.
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de réfection de toiture.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de réfection de toiture auront lieu à SELONCOURT 10, rue du château d'eau.
Ces travaux se dérouleront à partir du 09 février 2023 pour une durée de 30 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit sur les 2 places de stationnement situées 8 rue du château d'eau.
Une autorisation d'empiètement est délivrée pour la pose d'un échafaudage sur une longueur de 12
mètres et sur une largeur de 1 mètre sur l'emprise du domaine public.
Le sol devra être protégé et rendu dans l'état initial conformément au règlement de voirie de la
commune de Seloncourt.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise MS Couverture chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux
d'interdiction de stationnement devront être mis en place 7 jours avant le début des travaux, le tout
devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 03 février 2023
Jean-Marc ROBERT, Adjoint à la Voirie
et à la circulation

